AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2741
FR0004110310-FS1122

16 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2019, la société anonyme de droit de luxembourgeois Loys Investment (1c, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société ESI GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 305 412 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 3,69% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ESI GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 017 892 actions représentant 8 272 279 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.